

Plan de Secours (POI/PII)

Problématique:

Votre site est soumis à la réglementation ICPE. Par ce fait, vous êtes responsables des risques que génère votre activité. Selon votre classement, votre arrêté préfectoral peut vous imposer la rédaction d'un Plan d'Intervention Interne (PII pour un site soumis à autorisation) ou un POI (site SEVESO ou voisin d'un site SEVESO). Comment rédiger ces plans de secours et les rendre efficace?

Notre réponse:

SYNERG'ETHIC Conseil met à votre disposition ses compétences en risques industriels et en organisation pour vous aider à créer et à faire fonctionner votre plan de secours.

La démarche se fait selon les étapes suivantes:

- visite et collecte des informations utiles (étude des dangers, moyens de secours, organisation et acteurs)
- animation de réunions de travail de définition des différents chapitres du plan de secours (définition de la cellule de crise, du schéma d'alerte, des scénari, des fiches reflexes,...)
- rédaction du document
- assistance lors de rencontre avec les services externes concernés (SDIS, DREAL)
- assistance à la définition d'exercice et lors de la réalisation de ces exercices



Pourquoi choisir SYNERG'ETHIC Conseil:

Nos experts disposent d'une large expérience dans le domaine et vous permettront de réaliser des plans de secours correctement dimensionnés, adaptés à votre organisation.

Ils vous aideront à trouver des solutions pragmatiques.

Prestations complémentaires

- Conseil ICPE
- assistance à la gestion des obligations réglementaires